

Conférence : « Panorama de la réglementation EMIR »

Date : Mardi 28 octobre 2025. Accueil à 12h15 ; conférence à 12h30, suivie d'un sandwich lunch vers 13h30

Lieu : Elvinger Hoss Prussen, Meeting Spot, 5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg

Orateurs :

- **Madame Sandra Le Sommer**, responsable juridique à la Banque de Luxembourg
- **Me Tiago Nogueira**, associé au sein du cabinet Elvinger Hoss Prussen

Chères/Chers Membres,

Nous sommes heureux de vous inviter à un « Midi de l'ALJB » qui aura pour thème, la réglementation EMIR (European Market Infrastructure Regulation).

Tandis que EMIR 3.0 se met en route, cette conférence sera l'occasion de revenir sur cette réglementation dans son ensemble, qui occupe les parties prenantes aux produits dérivés et leurs conseils, depuis 2012, en raison des introductions progressives de ses obligations et modifications successives.

Le contexte de cette réglementation sera rappelé en revenant sur les raisons qui ont amené le régulateur européen à encadrer l'activité des produits dérivés et ses acteurs.

Alors que cette réglementation est perçue comme plus opérationnelle que juridique, les orateurs feront un retour sur les principales obligations EMIR sous forme de panorama, permettant aux membres de repartir de cette conférence avec les clés indispensables pour appréhender les obligations EMIR déjà existantes et celles à venir.

Prix : La participation à cet événement est **gratuite** mais réservée aux membres ALJB dont les cotisations sont à jour pour l'année 2025. Vous pouvez rejoindre l'ALJB en ligne via www.aljb.lu pour seulement 95 EUR par an pour les membres effectifs et 300 EUR par an pour les membres d'honneur.

Inscriptions : **Uniquement en ligne via www.aljb.lu** (section *Evénements – Prochains événements*), accessible avec vos identifiants si vous êtes membre, **au plus tard, lundi 20 octobre 2025**. Le nombre de participants est **limité à 80 personnes**. La date de réception de votre inscription sur notre site est déterminante pour assurer votre place.

Certificat de participation : Les participants ayant signé la liste d'émargement recevront un certificat de présence. Nous vous rappelons que l'ALJB est un organisme de formation agréé par le Barreau de Luxembourg.

Accessibilité : Il n'y a pas de parking disponible sur place. Le parking le plus proche est celui de Monterey. Les arrêts de tramway les plus proches sont « Stäreplaz / Etoile » et « Hamilius », situés à 10 minutes à pied du lieu de l'événement. Pour plus d'informations sur les itinéraires et les horaires des transports publics, veuillez consulter le site web Mobiliteit.lu.

Photos : Pendant l'événement, des photos sont susceptibles d'être prises et publiées sur le site web de l'ALJB ainsi que sur les médias sociaux.